



Suspicion de vol en entreprise

Par **yeulle**, le **05/05/2022** à **19:27**

Bonjour,
Je suis soupçonné de vol dans mon entreprise. Après un premier entretien où je me suis défendu, j'ai reçu une convocation en main propre pour une sanction disciplinaire. Comment puis-je me défendre ? Quelle posture dois-je adopter et quelle sanction puis-je avoir ?
Merci.

Par **morobar**, le **06/05/2022** à **08:25**

Bonjour,
Vous devez être absolument/impérativement accompagné lors de cet entretien par un salarié de l'entreprise, si possible un élu du personnel ou un délégué syndical.
En l'absence d'instance représentative, la convocation doit vous aviser de la possibilité de vous faire assister par un conseiller du salarié et l'adresse à laquelle on peut en contacter (en général la mairie).
Le risque pour le vol c'est le licenciement pour faute grave, c'est à dire sans indemnité. Mais dans un tel cas, vous auriez dû faire l'objet d'une mesure conservatoire de suspension du contrat de travail.
Vous devez donc refuser toute sanction, si tant est que nous n'étiez pas concernés par les vols en question.

Par **Lag0**, le **06/05/2022** à **08:46**

[quote]
Vous devez donc refuser toute sanction, si tant est que nous n'étiez pas concernés par les vols en question.
[/quote]
Bonjour Morobar,
Comment un salarié pourrait refuser une sanction ???
La contester, je veux bien, y compris devant le CPH, mais la refuser ???

Par **morobar**, le **06/05/2022** à **14:23**

bonjour @lagornrnOui la contester mais aussi nier tout vol durant 'entretien.